



MUNICIPALITE
DE
NOVALLES

Avis aux habitants

Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau et suite à une analyse des risques, la Commune effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau et ceci des captages à la distribution. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, la Municipalité, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. En effet, un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

Après analyse individuelle des quatre sources, l'approvisionnement d'une source ne respectant pas les normes a été suspendu. **Par cette mesure, notre eau respecte actuellement les normes en vigueur.**

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions.

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : « *Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées* »¹.

Nous restons bien sûr à disposition pour toute question utile. Vous trouverez également de plus amples informations dans l'argumentaire de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)².

Déchetterie intercommunale

Suite à l'assouplissement et aux nouvelles mesures édictées par le Conseil fédéral, les règles concernant la déchetterie intercommunale des villages de Fiez, Fontaines, Grandevent et Novalles sont également adaptées à partir du 8 juin 2020 :

- Le nombre de voitures reste limité sur le site de la déchetterie intercommunale en suivant les indications du responsable du site.
- Une distance sociale de 2 mètres doit être assurée entre les utilisateurs.
- Une seule personne par voiture peut débarrasser les déchets. Les autres doivent rester dans le véhicule.

Il est également nécessaire de bien préparer et trier les déchets avant la visite à la déchetterie afin d'y passer le minimum de temps. Avant d'entrer sur le site, les bouteilles doivent être éliminées dans le container à verre situé à l'extérieur et accessible en tout temps. Pour rappel, les gros volumes de déchets sont à éliminer directement sans passer par la déchetterie intercommunale.

Merci aux responsables du site de la déchetterie intercommunale pour leur travail. Merci également aux habitantes et habitants des villages concernés pour leur participation au bon déroulement de l'activité sur le site.

Fermeture du bureau communal durant les vacances d'été

Nous vous informons encore que le bureau communal sera fermé du 20 juillet au 2 août 2020.

La Municipalité

Novalles, le 10 juin 2020

¹ <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

² <https://www.aquaetgas.ch/service/20190720-members-svgw-ssige-ssiga/>